

Directeurs Généraux OPH

LA FEDERATION NATIONALE

LETTRE D'INFORMATION DES DIRECTEURS – N°604 en date du 22 Aout 2022

Pensée du moment : « *La sagesse est sans doute un leurre mais, en effet, un peu de lucidité serait bienvenue. Kierkegaard considérait le désespoir comme le péché cardinal. Mais l'absence de désespoir, face à l'évidence du cataclysme, l'est tout autant...* » Aurélien BARRAU – **Il faut une révolution politique, poétique et philosophique.** Mai 2022.

1 – NOUVELLES DE LA FEDERATION

RETENEZ LA DATE :

Le 55^{ème} Congrès des Directeurs Généraux d'OPH aura lieu les 20 et 21 octobre 2022 à NANTES sur le thème : « **Dans un monde qui change, il vaut mieux penser le changement que changer le pansement** ».

Le Comité d'organisation a diffusé auprès de tous les adhérents cette information les 24 mai et 20 juin

ET +

Le pré programme et le travail du Groupe qui se réunit périodiquement pour préparer le RAPPORT INTRODUCTIF permet de délivrer les informations suivantes :

Des interventions de personnes extérieures : **Guillaume GILLE** sélectionneur de l'équipe de France de handball – **Régis ROSSI** conférencier illusionniste sur l'intelligence émotionnelle et bien sûr la traditionnelle table ronde de clôture avec la présence notamment de la Présidente de l'USH – du Président de la FOPH – de la Directrice de la CGLLS – du DHUP.

Les modalités pour les inscriptions sont accessibles sur le site depuis le 25 juillet

<https://www.55congresdgoph.fr/fr/page/accueil/>

2 – NOUVEAUX TEXTES

Loi 2022-1157 du 16 Aout 2022 de **finances rectificative pour 2022.**

Cette loi comporte 45 articles avec avis conforme du Conseil constitutionnel du 12.8 jugeant conforme la suppression de la contribution à l'audiovisuel public.

1^{ère} partie – conditions générales de l'équilibre financier.

2^{ème} partie – moyens des politiques publiques et dispositions spéciales.

44 milliards € supplémentaires pour répondre à la forte inflation découlant notamment de la guerre en Ukraine.

Remise sur le carburant.

Bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité. Revalorisation de l'indice des fonctionnaires de + 3,5 % au 1.7.

Renationalisation d'EDF.

Suppression de la redevance audiovisuelle.

Précisions sur la présentation numérique des factures relevant du Code de la Commande Publique pour les Petites et Moyennes entreprises.

Loi n°2022-1158 du 16 Aout 2022 portant **mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat.**

20 Milliards € de dépenses supplémentaires.

Cette loi qui comporte 48 articles a fait 'objet d'un avis du conseil constitutionnel du 12 Aout qui encadre en « *des termes inédits* » au niveau de l'Environnement le terminal méthanier flottant et certaines installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles.

La loi comporte 5 titres :

-protection du niveau de vie des Français.

-protection des consommateurs.

-souveraineté énergétique.

-transports routiers de marchandises.

-relatives aux carburants.

Directeurs Généraux OPH

LA FEDERATION NATIONALE

Pour ce qui concerne le logement :
Encadrement de la hausse des loyers des logements sur une année à + 3,50 % (article 12 – I.R.L. 3^{ème} trimestre 2022 et 2^{ème} trimestre 2023), et des locaux commerciaux.
Augmentation de l'APL de + 3,5 % au 1.7.(paramètres visés à l'article 12).
Nouvelles contraintes pour les logements de mauvaise qualité (plus d'augmentation de loyer pour les logements classés F ou G).

Décret n°2022-1153 du 12 Aout 2022 modifiant les **dispositions générales applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.**

Harmonisation des droits des agents contractuels sur ceux des agents titulaires.

Décision du Conseil d'Etat n°437765 du 26 Juillet 2022 qui précise **que la modification d'un permis de construire en cours de validité ne peut se faire que tant que la construction n'est pas achevée.**

3 – L'ACTUALITE IMMEDIATE

Un projet de loi relatif à **L'ACCELERATION DES ENERGIES RENEUVELABLES** doit être présenté en septembre avant son examen par le Parlement en octobre.

Ce projet est selon le Premier Ministre un moyen pour « *répondre à l'urgence actuelle d'atteindre nos objectifs et d'améliorer l'indépendance énergétique du pays* ».

Les documents publiés le 13 Aout (notamment étude d'impact de 190 pages) évoquent :

-le fait que la lutte contre le dérèglement climatique est incontestablement le défi de notre siècle .

-que la sobriété et l'efficacité énergétiques doivent nous permettre de baisser d'ici

2040 de 40 % notre consommation d'énergie.
-que la production massive d'énergie décarbonée est déterminante pour notre souveraineté énergétique.

-que la France a fait le choix historique et audacieux de développer un parc nucléaire qui concourt à notre indépendance énergétique.

-qu'il est indispensable en parallèle d'accélérer massivement dès aujourd'hui le développement des énergies renouvelables, qu'il s'agisse de l'éolien, du photovoltaïque ou de la méthanisation.

Le projet de loi qui comporte 20 articles propose des mesures visant à simplifier les démarches administratives et à réduire les capacités de recours contre ces projets qui suscitent de fortes oppositions locales, avec 4 titres :

-mesures d'urgences temporaires pour accélérer les projets d'énergie renouvelable et les projets industriels nécessaires à la transition énergétique.

-mesures spécifiques à l'accélération du photovoltaïque.

-mesures spécifiques à l'accélération de l'éolienne en mer.

-mesures transversales de financement des énergies renouvelables et de partage de la valeur.

4 – LES PROJETS QUI BOUGENT

La D.G.A.L.N. publie le 5 juillet un **BILAN STRATEGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DES PERFORMANCES pour 2021.**

A ce titre est analysée le programme « aide à l'accès au logement » à travers les AIDES A LA PERSONNE (essentiellement les APL) et avec la politique de solidarité pour l'accès à un logement décent (ANIL – PDALHPD – Garantie des risques locatifs -). **Ainsi durant cette période l'Etat a versé 15,9 milliards € pour les APL soit 1 milliard de moins qu'en 2020 ceci découlant principalement de la réforme des APL en temps réel (la contemporanéité).**